

Extrait du registre des décisions

Bureau du 19 septembre 2024

n° 142-24

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 4 à l'accord-cadre n° C2009 pour les travaux d'aménagement et de gros renouvellement des voiries d'intérêt communautaire - Lot 1 (voirie et réseaux divers)*

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Eric Delhommeau à Pascal Mithieux - de Isabelle Dunod à Christophe Pierreton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 19 septembre 2024

délibération n° 142-24

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 4 à l'accord-cadre n° C2009 pour les travaux d'aménagement et de gros renouvellement des voiries d'intérêt communautaire - Lot 1 (voirie et réseaux divers)**

Thierry Repentin en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que par décision du 22 octobre 2020, le Bureau a attribué l'accord-cadre à marchés subséquents n° C2009 pour les travaux d'aménagement et de gros renouvellement des voiries d'intérêt communautaire (lot 1 : voirie et réseaux divers) aux entreprises et groupements d'entreprises suivants :

- groupement Eurovia Alpes / SERTPR / Piantoni,
- Colas Auvergne-Rhône-Alpes,
- groupement Spie Batignolles Blondet / PI Favier / Mauro,
- Toutenvert Rhône-Alpes,
- groupement NGE – Ets Guintoli / Moulin BTP,
- groupement Eiffage Route Centre Est / Eiffage Génie Civil Ets Gauthey / Delta TP services.

Un avenant n° 1 a acté le transfert du contrat de la société Colas Auvergne-Rhône-Alpes à la société Colas France.

Un avenant n° 2 a acté l'absorption de la société SERTPR par Eurovia Alpes, et ainsi le transfert du contrat au groupement Eurovia Alpes / Eurovia Alpes SERTPR / Piantoni.

Un avenant n° 3 a acté le transfert de l'activité de SPIE Batignolles Blondet à Spie Batignolles TP AURA secteur Savoie, et ainsi le transfert du contrat au groupement Spie Batignolles TP AURA secteur Savoie / Spie Batignolles TP AURA (nouvelle dénomination de Favier) / Mauro.

Le présent avenant n° 4 a pour objet d'acter la dissolution de la société Piantoni au profit de la société SPTP, le transfert des activités d'Eurovia Alpes située Porte-de-Savoie à Eurovia Alpes située à Frontenex et ainsi le transfert du contrat au groupement Eurovia Alpes / Eurovia Alpes SERTPR / SPTP.

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu l'accord-cadre n° C2009,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 4 à l'accord-cadre n° C2009 relatif aux travaux d'aménagement et de gros renouvellement des voiries d'intérêt communautaire de Grand Chambéry (lot 1 : voirie et réseaux divers),

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of horizontal and diagonal strokes.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

142-24

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 4 à l'accord-cadre n° C2009 pour les travaux d'aménagement et de gros renouvellement des voiries d'intérêt communautaire - Lot 1 (voirie et réseaux divers)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	avenant 4

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32137H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32137H1

Date de transmission en Préfecture :	25 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	25 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	mercredi 25 septembre 2024